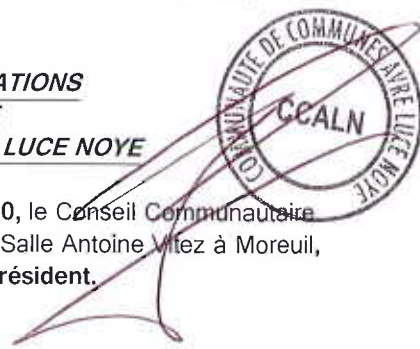




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 49

- suppléés : 2
- représentés : 9

Votants : 58

Date de la convocation :
6 octobre 2017

Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 6 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Antoine Vitez à Moreuil, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAIN QUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, délégué de Fouencamps) CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Madame FLAMANT) DESROUSSEAU (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur VAN OOTEGHEM (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur LECONTE, Monsieur LECLABART (Représenté par Madame SAIN QUENTIN, suppléante) Madame WU (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) Madame HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE)

Absents non excusés : Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, DALRUE et CLEMENT.

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE NOYE (CCVN)
COMPTE DE GESTION 2016 DU TRESOR PUBLIC ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT et de l'article L.5211-41-3 du CGCT ;

Sous la Présidence de Monsieur Pierre BOULANGER ;

Vu l'avis n°2017-0202 rendu par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France au regard de l'article L 1612-12, 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Chambre Régionale des Comptes ayant considéré la conformité des projets de Comptes Administratifs 2016 aux Comptes de Gestion 2016 ;

A. COMPTE DE GESTION 2016 DU TRESORIER MUNICIPAL / Budget général et budgets annexes

Les comptes de gestion s'identifient exactement aux résultats constatés aux Comptes Administratifs de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- arrête les Comptes de Gestion 2016 de la CCVN produits par la Trésorerie: Budget Général et Budgets annexes ;
- autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances, à signer les documents en rapport avec cette décision.

↳ *Résultats du budget annexe Crèche Coquille de Noye*

Le résultat de l'année 2016 présente un déficit de **21 847.75 €**
(= - 35 957.58 + 14 109.83)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **173 444.95 €**
(= - 81 369.15 - 92 075.80)

↳ BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

Le déficit de l'année 2016 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **218 011.45 €**.
Compte tenu du déficit de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015, à savoir : **68 773.22 €**,
le déficit cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **286 784.67 €**.

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **335 468.28 €**. Compte
tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2015, à savoir **11 293.84 €**, le déficit
cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **346 762.12 €**

↳ *Résultats du budget annexe Déchets ménagers*

Le résultat de l'année 2016 présente un déficit de **553 479.73 €**

= (-335 468.28 -218 011.45)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de - **633 546.79**
= (-346 762.12 -286 784.67)

↳ BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **903.07€**.
Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015, à savoir
691.98 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **1 595.05 €**

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **1 779.00 €**.
Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2015,
à savoir **4 775.56 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **6 554.56€**.

↳ *Résultats du budget annexe Service Assainissement*

Le résultat de l'année 2016 présente un excédent de **2 682.07 €**
(= 903.07 + 1 779.00))

Le résultat cumulé de clôture présente donc un excédent cumulé de **8 149.61 €**
(= 1 595.05 + 6 554.56)

↳ BUDGET ANNEXE ZAC AILLY SUR NOYE

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

Le déficit de l'année 2016 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **73 396.03 €**.
Compte tenu du déficit de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015,
à savoir : **122 291.94 €**, le déficit cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **195 687.97 €**.

↳ *Résultats du budget annexe Crèche Coquille de Noye*

Le résultat de l'année 2016 présente un déficit de **21 847.75 €**
(= - 35 957.58 + 14 109.83)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **173 444.95 €**
(= - 81 369.15 - 92 075.80)

♦ BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

Le déficit de l'année 2016 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **218 011.45 €**.
Compte tenu du déficit de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015, à savoir : **68 773.22 €**,
le déficit cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **286 784.67 €**.

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **335 468.28 €**. Compte
tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2015, à savoir **11 293.84 €**, le déficit
cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **346 762.12 €**

↳ *Résultats du budget annexe Déchets ménagers*

Le résultat de l'année 2016 présente un déficit de **553 479.73 €**

= (-335 468.28 -218 011.45)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de - **633 546.79**
= (-346 762.12 -286 784.67)

♦ BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **903.07€**.
Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015, à savoir
691.98 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **1 595.05 €**

↳ *Résultats / Section d'Investissement*

L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **1 779.00 €**.
Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2015,
à savoir **4 775.56 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **6 554.56€**.

↳ *Résultats du budget annexe Service Assainissement*

Le résultat de l'année 2016 présente un excédent de **2 682.07 €**
(= 903.07 + 1 779.00))

Le résultat cumulé de clôture présente donc un excédent cumulé de **8 149.61 €**
(= 1 595.05 + 6 554.56)

♦ BUDGET ANNEXE ZAC AILLY SUR NOYE

↳ *Résultats / Section de Fonctionnement*

Le déficit de l'année 2016 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **73 396.03 €**.
Compte tenu du déficit de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2015,
à savoir : **122 291.94 €**, le déficit cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **195 687.97 €**.

⤴ **Résultats / Section d'Investissement**

Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2016 s'établit à hauteur de **408 976.60 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2015, à savoir **547 019.51 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **955 996.11 €**

⤴ **Résultats du budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye**

Le résultat de l'année 2016 présente un déficit de **482 372.63€**
(= -73 396.03 - 408 976.60)

Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **1 151 684.08 €**
(= - 195 687.97 - 955 996.11)

Par l'agrégation de l'ensemble des budgets, la CCVN présente un déficit 2016 de **556 865.96 €** et un résultat de clôture excédentaire de **151 620.76 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (5 Abstentions) le Conseil Communautaire :

- adopte les Comptes Administratifs 2016 de la CCVN : Budget Général et Budgets annexes : Budget Annexe Complexe Sportif et Culturel, Budget Annexe Crèche Coquille de Noye, Budget Annexe Déchets ménagers, Budget Annexe Assainissement, Budget Annexe ZAC Ailly-sur-Noye.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 12 octobre 2017 à Moreuil

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31.10.2017

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoie.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Convention d'occupation MDSI / CCALN	2017.12.10-1	/
DELIB. : Résiliations de marchés	2017.12.10-2	/
DELIB. : Convention avec le CDG80 pour la désignation d'un AFCI	2017.12.10-3	/
DELIB. : CCVN / CG 2016 et CA 2016	2017.12.10-4	(les documents vous seront envoyés ultérieurement) /
DELIB. : Décisions Modificatives aux BP 2017	2017.12.10-5	/
DELIB. : Affectation des résultats 2016 aux BP 2017	2017.12.10-6	/
DELIB. : Convention CCALN / Grand Roye / Déchetterie d'Ailly-sur-Noye	2017.12.10-7	/
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein de l'Association du site de Folleville	2017.12.10.8	/

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



FAIT A MOREUIL, le 31 OCTOBRE 2017

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

- 2 NOV. 2017

ARRIVÉE